



Recuperer une saisie conservatoire sur une vente immobiliere

Par **eggloto**, le **06/10/2009** à **22:18**

Bonjour,
j'ai vendu un appartement
au moment de la vente le syndic a fait une saisie conservatoire sur la vente au titre que j'avais fait des travaux dans les parties communes sans autorisation et a donc chiffré une somme a la remise en etat
le proces est maintenant fini et le syndic a été deboute de ces demandes
j'aimerais pouvoir recuperer les sommes consignés chez le notaire
quelles demarche doit-je effectuées ?
j'ai envoyé le jugement chez le notaire mais cela n'a pas l'air de suffire.
il est vrai que dans le jugement on ne parle pas de la saisie conservatoire mais pour moi cela tombait sous sens que si le syndic été debouté la saisie n'avait plus lieu d'etre
merci de votre reponse